

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC des Chenaux
Municipalité de Saint-Stanislas

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2026 À LA SALLE PUBLIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE SITUÉE AU 1302, RUE PRINCIPALE À ST-STANISLAS.

Sont présents les membres du conseil :

Monsieur Michel Sanscartier
Monsieur Grégory Jacob
Madame Lise Déry
Madame Lorraine Boisvert
Monsieur Dany Giroux
Monsieur Dominique Cossette

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Bordeleau, maire.

Est également présent monsieur Louis-François Caron, greffier-trésorier.

La séance débute à 18h32.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1. Mot de bienvenue du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.2. Constatation de la régularité de la séance et vérification du droit de présence

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu la documentation utile à la prise de décision dans les délais prévus au *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-09-134

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
 - 1.1. Mot de bienvenue du maire
 - 1.2. Constatation de la régularité de la séance et vérification du droit de présence
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS – SOUS-VOLET 2.1 - AUTORISATION
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Dominique Cossette

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance du 29 septembre 2026 sans modification, lequel demeure toutefois ouvert.

3. **DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME AIDE AUX IMMOBILISATIONS – SOUS-VOLET 2.1 - AUTORISATION**

2026-09-135

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications offre le Programme Aide aux immobilisations visant notamment le maintien des infrastructures et des équipements culturels;

CONSIDÉRANT que le sous-volet 2.1 du Programme Aide aux immobilisations vise le remplacement ou la réparation d'un mobilier ou d'un équipement non intégré nécessaire à la poursuite de la mission et au maintien du niveau des services de l'organisme culturel admissible;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite réaliser un projet de remplacement des outils technologiques de la bibliothèque Émilie-Bordeleau;

CONSIDÉRANT que le coût total estimé du projet est de 6 368,44\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme Aide aux immobilisations, pour un montant de 6 368,44 \$, taxes incluses.

IL EST PROPOSÉ par Madame Lise Déry

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au montant de 6 368,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du Programme Aide aux immobilisations – sous-volet 2.1 – Intervention visant un bien meuble, pour la réalisation du projet de remplacement des outils technologiques de la Bibliothèque Émilie-Bordeleau;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis dans le cadre du dépôt, du traitement et, le cas échéant, de l'acceptation de la demande d'aide financière, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

QUE la Municipalité s'engage à assumer la portion des coûts du projet qui ne serait pas couverte par l'aide financière accordée, incluant les dépenses non admissibles et tout dépassement de coûts éventuel;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités, conditions et obligations applicables au Programme Aide aux immobilisations ainsi que celles prévues à la convention d'aide financière, le cas échéant;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à poser tout geste nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les élus répondent aux questions des citoyens présents dans la salle.

5. **FERMETURE DE LA SÉANCE**

2026-09-136

CONSIDÉRANT l'épuisement de tous les points à traiter à l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Dominique Cossette

ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ :

D'AUTORISER la levée de la séance à 18h35.

Je, soussigné, Jean-Pierre Bordeleau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qui y sont contenues, au sens du deuxième alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1).

Jean-Pierre Bordeleau
Maire

Louis-François Caron
Directeur général et greffier-trésorier